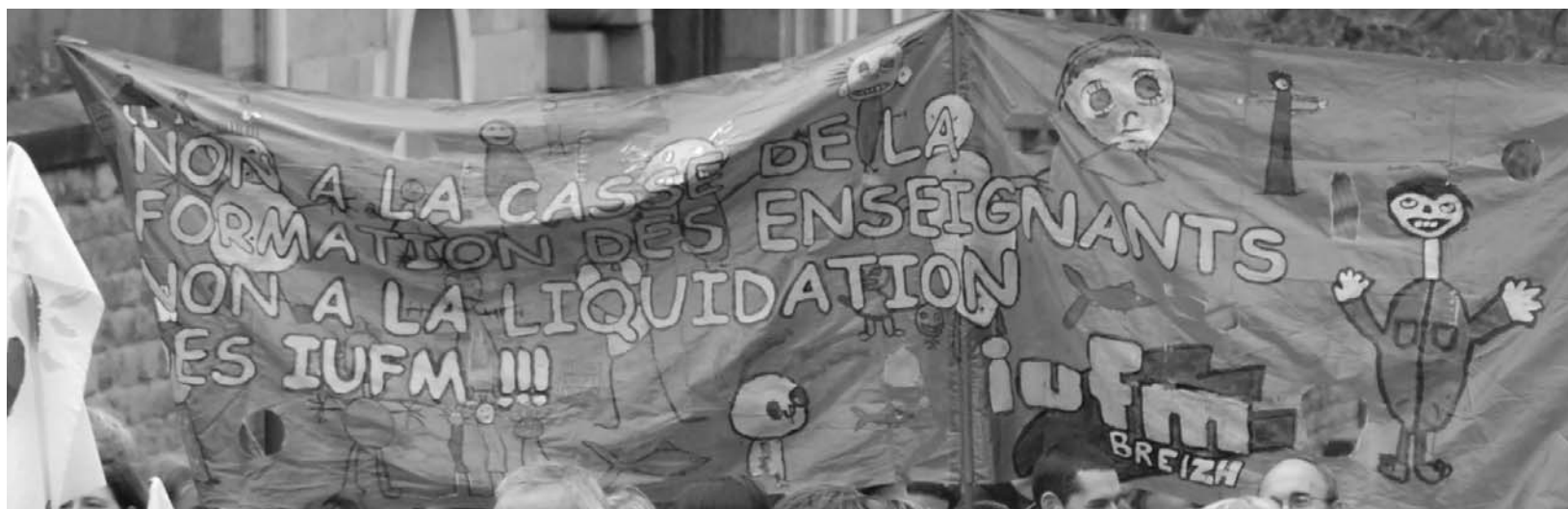


**Spécial  
Formation des  
Maîtres**

**snes**  
fsu  
Syndicat National  
des Enseignants  
de Second degré  
**BRETAGNE**



**STAGIAIRES À TEMPS COMPLET**

**À LA RENTRÉE,**

**IMPENSABLE !!!**



# **Les lauréats des concours à temps plein devant élèves à la rentrée prochaine : hypothèse confirmée dans l'académie de Rennes !**

## **Le ministère ne sait plus quoi inventer pour récupérer des postes !**

Le ministère avait imposé, contre l'avis de tous, d'augmenter de 8 à 12 h la durée hebdomadaire du service en responsabilité des stagiaires du 2nd degré reçus à un concours de recrutement (Capes, agrégation, Caplp, professeurs d'EPS). Décision déjà particulièrement grave car elle amputait très lourdement la formation des stagiaires. Mais cela ne suffisait pas pour récupérer 3000 des postes supprimés au budget !

Le rectorat de Rennes vient de rendre public lors du CTPA du 19 janvier le dispositif retenu dans notre académie pour les lauréats des concours.

## **18 heures de cours par semaine pour les stagiaires l'essentiel de l'année...**

A la prochaine rentrée, les stagiaires reçus aux concours de recrutement du 2nd degré seront affectés sur un poste de 18h (pris pour partie sur l'ensemble des postes disponibles pour le mouvement intra-académique et pour partie sur des BMP alors que les stagiaires étaient, jusqu'ici, affectés sur des supports de 8h créés spécifiquement pour eux).

Leurs classes seront confiées les quatre premières semaines de l'année scolaire à un titulaire remplaçant ou un contractuel, pendant qu'eux-mêmes seront en formation (dans un cadre qui n'est pas précisé pour l'instant, l'avenir de l'IUFM étant menacé). Au terme de ces quatre semaines, ils prendront leurs classes en responsabilité.

## **...et 3 heures par semaine bloquées pour la formation !**

Dès lors, en plus d'assumer 18 heures de cours, ils bénéficieront d'une plage horaire hebdomadaire consacrée à la formation : le rectorat demandera aux établissements de banaliser le mercredi matin dans les emplois du temps des stagiaires pour qu'ils puissent s'y consacrer !

## **Incroyable ... mais vrai !**

Pour les nouveaux enseignants, le choc risque d'être terrible ! Atterrissant ainsi dans les classes, sans expérience de terrain, sans possibilité de recul sur leur pratique et avec une charge de travail très lourde, ils risquent d'être confrontés à des situations extrêmement difficiles dans les établissements, avec des conséquences sur la qualité des enseignements et la gestion des élèves.

Supprimer de la formation des enseignants toute la partie théorique et réflexive sur le métier, cela revient à privilégier une formation sur le tas. Soumettre les nouveaux enseignants à une telle pression, c'est nier dans le métier toute sa dimension de conception.

## **Une réforme contre laquelle toute la profession doit s'engager.**

L'année de stage, pour les lauréats des concours, telle qu'elle se prépare, est sans doute la face la plus visible de la réforme de la formation des maîtres : mais d'autres aspects sont tout aussi dangereux.

Ce 8 pages doit vous permettre de mesurer toutes les régressions portées par le dispositif gouvernemental, de mieux connaître les propositions du SNES dans ce domaine et de vous impliquer dans la bataille pour qu'ensemble, nous obtenions la remise à plat de la réforme : **retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et ouverture indispensable de réelles négociations.**

Frédérique Lalys

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré

24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00

Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@snes.edu - [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)

Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Pamela Deline - Impression : GPO Thorigné

Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable - CPPAP : 1110 S 05594

## Stagiaires à 18h : une décision budgétaire

### Un recteur mal à l'aise...

C'est lors du CTPA du 19 janvier que le rectorat a confirmé les craintes que nous nourrissions depuis quelques temps quant aux conséquences de la réforme de la formation des maîtres sur la situation des stagiaires.

Si la décision a été prise par le ministère, c'est aux académies d'organiser la mise en œuvre de cette réforme, quelles qu'en soient les conséquences pour les élèves et les personnels. Le SNES-FSU a été la seule organisation à intervenir longuement en séance pour dénoncer au-delà du massacre de la formation initiale, le caractère inconcevable du dispositif proposé et les résultats dramatiques qui en découleraient pour les jeunes enseignants et leurs élèves.

La suppression des stagiaires est une décision avant tout budgétaire, et c'est comme cela qu'elle a été traitée par le rectorat. Mais le Recteur a reconnu la complexité du dossier et s'est montré très embarrassé devant le caractère angoissant du problème. Il a tenté de resituer la réforme dans un contexte plus large, mais a dû admettre les conséquences fâcheuses de la suppression de la formation initiale. Il s'est employé à démontrer que, compte tenu des contraintes qui étaient les siennes, ce dispositif n'était pas la pire des solutions.

Le SNES ne peut se satisfaire de ces déclarations et continuera à s'exprimer lors des prochaines réunions pour faire entendre raison à l'administration et éviter la catastrophe annoncée.

Matthieu Mahéo



### ... face à un cadenas budgétaire

Avec 1 834 élèves supplémentaires dans le second degré public (collège, lycée et LP) à la rentrée 2010, l'Académie de Rennes ne gagne pas un poste : c'est pire encore car elle en perd 3 ! La dotation positive de 118 emplois au titre de la démographie est en effet annulée par le retrait de 121 emplois, "justifié" notamment par la réforme de la formation des maîtres...

Jusqu'à cette rentrée encore, les postes de nos collègues stagiaires sont financés par le ministère : une dotation complémentaire (et habituelle) dont le rectorat va devoir désormais se passer.

Pour la rentrée 2010, le recteur doit donc mettre en œuvre la formation des stagiaires (ce n'est d'ailleurs plus qu'un tiers de leur service) sans en avoir les moyens : le service non assuré devant les élèves n'est pas compensé par le ministère. Cette "dépense" supplémentaire représente 73 emplois (12h devant élèves et 6 h en formation pour 218 stagiaires attendus, 218 divisé par 3 = 73) mais 73 emplois qui n'existent pas.

Sauf à créer un déficit supplémentaire (difficile de communiquer sur -76 emplois pour +1 834 élèves, non ?), les services académiques ont donc décidé de mettre les stagiaires à 18 heures en établissement : les 73 emplois ne seront donc pas consommés, CQFD !

La formation est anéantie mais ça, dans le budget académique, ça ne compte pas !

Gwénaél Le Pailh

**Le guide du jeune prof** Entrer dans le métier

“ Mon métier, c'est découvrir et comprendre, pour construire ensemble. ”

Sara Hamidi,  
Prof d'Anglais  
collège Robert Doisneau

LES MÉTIERS DU SECONDE  
**2010**

Avec le **snes**, enseigner a du **sens**.  
fsu

9€  
L'hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré

“Le guide du jeune prof” :  
publication distribuée par le SNES  
à la rentrée 2009

## Masterisation :

**Sarkozy et ses ministres en charge de l'Education nationale avaient promis une réformation des enseignants avec la reconnaissance de celle-ci par un master. Le chantier est contraint de reculer d'un an après la mobilisation dans les universités, les deux ministres ont annoncé le final de la réforme. Ils mettent en évidence les vrais objectifs du gouvernement : supprimer le grade de la formation et du métier des enseignants.**

La formation des enseignants et CPE se déroulera quasi uniquement pendant le master et se résume à différents stages, en particulier un stage en responsabilité en Master 2, qui consiste à prendre la place d'un enseignant ou d'un CPE titulaire. **Les étudiants seront placés devant élèves sans formation ni préparation** et devront se débrouiller pour assurer toutes les dimensions du métier (préparation de cours, copies, gestion de classe, contacts avec les parents tout en intégrant la progression et le cadre de travail mis en place par l'enseignant qu'ils remplacent). Cette même année, les étudiants devront préparer le concours et valider leur année de Master 2.

La place de la formation, après le concours, pendant l'année de stage est réduite à la portion congrue. Sous couvert du recrutement au niveau du master, il s'agit de transférer toute la formation professionnelle en amont du concours de manière à considérer que les lauréats de concours sont directement employables à temps plein.

**Ces propositions ont entraîné une opposition quasi unanime des organisations syndicales, des associations pédagogiques, de la communauté scolaire et universitaire.**

Au-delà de certaines différences dans les contre propositions, toutes les organisations analysent le dispositif gouvernemental comme :

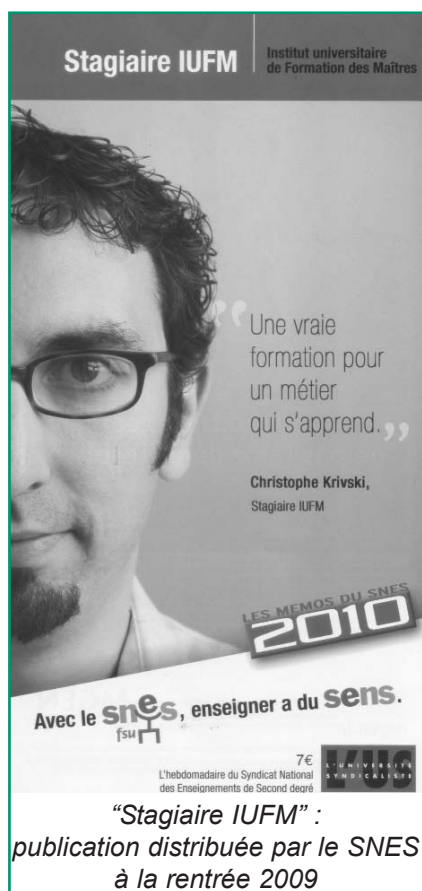
⇒ porteur de régressions pour la formation des enseignants ;

⇒ incapable de développer des formations de haut niveau articulant savoirs disciplinaires et compétences professionnelles, en lien avec la recherche ;

⇒ confirmant une volonté de destruction des IUFM, de leurs missions et de leur potentiel ;

⇒ rejetant les formes de prérecrutement et d'aides sociales indispensables au maintien de la diversité sociale des enseignants et CPE ;

⇒ confirmant le refus gouvernemental d'une véritable formation professionnelle post concours et réduisant la formation préprofessionnelle et professionnelle à des stages non obligatoires et quelques modules.



## une réforme inacceptable

**forme de la formation des maîtres dont l'objectif annoncé était l'amélioration de la qualité, engagé il y a plus de 18 mois, a été mené sans concertation réelle et sérieuse. Les ministres concernés ont présenté fin 2009 les textes qu'ils considèrent comme l'état quasi d'apocalypse : suppression de postes, réduction des moyens, casse des IUFM et aussi une vision rétro-**

**Un texte unitaire a été élaboré (UNEF, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN UNSA, SGEN CFDT, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action, FCPE, UNL, FIDL). Il condamne le projet gouvernemental. Il demande "la remise à plat de la réforme impliquant le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et l'ouverture indispensable de réelles négociations" ; il pose un certain nombre d'exigences communes.**

Sur la base de ce document unitaire, **les organisations signataires appelaient à une journée d'actions diversifiées le 15 décembre. Ce mardi là, de nombreuses initiatives revendicatives unitaires ont eu lieu sur les sites IUFM bretons comme dans toute la France** : des débats dans les IUFM associant des formateurs, des étudiants et des enseignants qui participent actuellement de la formation, des rassemblements, des manifestations dans de nombreuses villes qui ont regroupé au total des milliers de personnes, des conférences de presse, des distributions de tracts.

**La mobilisation doit s'étendre à toute la profession et aux parents d'élèves. Après la grève du 21 et la manifestation nationale du 30 saisissons toutes les occasions pour dire haut et fort que nous n'acceptons pas cette réforme là.**



### Ne pas confondre

#### **élévation du recrutement au niveau master et masterisation**

**Masterisation** : dans la réforme, la formation est assurée par l'Université, en amont du concours. Tout étudiant ayant obtenu son master sera donc réputé pouvoir enseigner. Seront fonctionnaires ceux qui réussiront au concours ; les autres pourront au besoin être recrutés comme contractuels.

**Elévation du niveau de recrutement au master** : le master devient le diplôme universitaire requis pour passer le concours de recrutement. Il est suivi d'une véritable formation professionnelle assurée par l'employeur, l'Etat, dans des IUFM rénovés.

## Un autre métier

La suppression de la formation initiale a indéniablement pour objectif premier la récupération des postes dans une optique budgétaire, mais le gouvernement cherche à faire d'une pierre deux coups, afin de disposer d'enseignants plus maléables pour appliquer sa politique.

Dans la hiérarchie esquissée par le décret EPLE sur l'élargissement des prérogatives du Conseil Pédagogique, les enseignants de base ne sont plus des concepteurs mais des exécutants. C'est bien le Conseil Pédagogique qui déterminerait les progressions, les évaluations et les "bonnes pratiques"... Dans un système éducatif qui a renoncé à élever les qualifications du plus grand nombre mais souhaite insérer sur le marché du travail 50% de main d'oeuvre peu qualifiée et adaptable et 50% de diplômés du supérieur, l'enseignant ne cherche plus les moyens de faire progresser ses élèves mais organise le tri social en remplissant les cases des livrets d'évaluation sans pouvoir se poser trop de questions.

***En effet, comment imaginer qu'un enseignant débutant, se retrouvant à temps plein toute l'année, en formation le mercredi matin, puisse consacrer du temps à la préparation de ses cours et à la réflexion sur ses pratiques ?***

Le socle commun est déjà présenté par ses promoteurs comme une révolution copernicienne dans les pratiques d'enseignement, la suppression de la formation initiale permettra d'aller encore plus loin dans la transformation du métier.

Les jeunes enseignants démunis, à court de temps, se saisiront de séquences toutes faites sans avoir le temps de se les approprier. Les ressources existent d'ores et déjà, qu'il s'agisse de sites de partage ou de sites institutionnels comme academie-en-ligne ou banqoutils.

L'inscription de la liberté pédagogique dans la loi restera lettre morte si on ne peut pas l'exercer, elle servira simplement d'alibi pour demander à chacun de rendre des comptes dans le cadre d'une autonomie renforcée des établissements.

Au delà de leurs missions de formation, les IUFM constituaient un lieu de rencontre entre les jeunes enseignants à un moment de la carrière où les échanges et le partage des expériences sont déterminants. C'était aussi un creuset où se transmettait une culture professionnelle qui risque de disparaître, isolant encore plus les collègues.

Somme toute, la normalisation des pratiques associée à une individualisation accrue des carrières dessine une autre conception du métier. Mise en perspective avec les autres réformes en cours, elle constitue une nouvelle étape dans la transformation du système éducatif en marché concurrentiel.

*Matthieu Mahéo*

## Masters en Bretagne : la FSU mobilisée

Les instances des quatre universités bretonnes (Rennes 1, Rennes2, UBO Brest et UBS Lorient) doivent faire remonter rapidement leurs maquettes de Masters "enseignement". Depuis la loi LRU, ces universités sont en concurrence et doivent se partager, parfois se disputer les inscriptions des étudiants. Dans ce contexte, l'élaboration des Masters relève de chaque université et pas seulement de l'UBO à laquelle l'IUFM est rattaché. Les risques sont d'une part la disparité et l'incohérence des Masters proposés et d'autre part, l'éclatement du potentiel de formation de l'IUFM avec une fragilisation des sites existants (Vannes, Saint-Brieuc, Quimper, Rennes et Brest).

La FSU considère que la réforme de la formation des enseignants, arrêtée par le gouvernement est catastrophique et pourrait conduire à une concurrence entre les universités bretonnes qui serait encore plus dévastatrice. Constatant les convergences d'analyse entre notre Fédération et la Conférence des Présidents d'Université (CPU), convergences exprimées lors du vote du CNESER le 21 décembre, la FSU Bretagne a proposé aux quatre présidents d'université de notre région de créer un groupe de réflexion académique sur les formations universitaires conduisant aux métiers de l'enseignement afin de faire prévaloir une logique de coopération préservant, en particulier, les différents sites IUFM. Notre objectif est que les représentants des personnels et des usagers puissent apporter leurs points de vue sur l'architecture commune des Masters, sur l'organisation des stages et la professionnalisation enseignante, sur les missions de l'IUFM ainsi que sur l'avenir des étudiants échouant aux concours.

A la suite de notre rencontre avec les quatre Présidents, ceux-ci nous ont indiqué qu'un groupe de travail collaboratif institutionnel serait mis en place afin de permettre toutes les coopérations possibles. Ils nous proposent que ce groupe officiel rencontre régulièrement, pour réflexions et échanges d'informations, un collectif intersyndical que nous aurions la charge de constituer. Cette proposition qui évite le "mélange des genres" convient parfaitement à la FSU.

Avec le souci d'articuler le combat pour l'abandon des réformes en cours et les interventions immédiates pour sauver la formation des maîtres, la FSU va s'adresser aux autres organisations pour constituer le collectif intersyndical régional sur la formation des enseignants.

*Jean-Luc Le Guellec*

## Nouveaux concours : la grande braderie

La réforme du recrutement passe également par une évolution des concours. Ainsi, les nouvelles maquettes ont été publiées pendant les vacances de Noël (arrêté du 28 décembre 2009). Si l'agrégation conserve globalement sa forme actuelle, l'ensemble des CAPES est formaté au rabais.

L'architecture est désormais identique dans toutes les disciplines : deux épreuves d'admissibilité portant sur la connaissance de la discipline et dont les programmes sont élaborés en référence aux programmes scolaires, et deux épreuves d'admission, dont un travail pédagogique sur dossier et une épreuve portant sur la compétence " agir en fonctionnaire de l'état ".

Si certaines disciplines sont peu touchées, d'autres comme les Lettres modernes subissent une réduction importante de leur périmètre. On sauve parfois les meubles, en segmentant les épreuves restantes pour intégrer celles qui disparaissent, mais la volonté est claire : il s'agit, sous couvert de simplification, de diminuer l'importance du concours en le vidant peu à peu de sa fonction de sélection. Cette réduction du rôle du concours s'accompagne d'un recadrage fort sur les devoirs du bon fonctionnaire et on ne peut que s'inquiéter des annonces à venir sur les programmes des concours eux-mêmes et sur la composition des jurys.

Matthieu Mahéo

## CPE : le nouveau concours est arrivé !

Après avoir critiqué les 2 précédentes maquettes, le SNES vient de découvrir dans le Journal Officiel du 6 Janvier 2010 les nouvelles épreuves du concours de recrutement des CPE.

Ce document officiel confirme le décentrage de notre métier par rapport à nos missions éducatives et dénature profondément le sens de notre profession. Le nouveau texte ne fait aucune référence à ce qui est le coeur du métier de CPE, le suivi individuel et collectif des élèves au sein des équipes pédagogiques et éducatives y est totalement ignoré ainsi que la relation à l'élève. En revanche il n'y est question que de pilotage de la vie scolaire avec un projet de vie scolaire ou encore de positionnement du CPE en tant que conseiller du chef d'établissement.

Ces épreuves du concours de CPE portent en germe la fin du métier de CPE au profit d'un nouveau métier : celui de "Conseiller Principal de Direction".

C'est pourquoi le SNES demande le retrait et la réécriture des épreuves du concours dans un sens plus respectueux de l'identité professionnelle des CPE en abandonnant en particulier l'épreuve portant sur la compétence à "agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable".

Considérant le danger imminent le SNES va proposer une action catégorielle aux CPE à compter du mois de Mars.

Jean-Paul Le Priol

## OBJECTIF CONCOURS

**SOMMAIRE**

Page 3  
Un besoin urgent de recrutements

Pages 4-5  
• Élever et reconnaître la qualification : une nécessité  
• Pré-recruter un impératif  
• Formation professionnelle  
• Maquettes des concours  
• Aides sociales

Page 6  
• Conditions d'inscription

Page 7  
• S'inscrire aux concours

Page 8-9  
• Passer le concours  
• Calendrier  
• Déroulement des épreuves

Page 10  
• Contacter le SNES

Page 11  
• Après le concours

Page 12  
• Remerciements  
• Qu'est-ce que le SNES ?

Page 13  
• Adresse des sections académiques du SNES

Page 14-15  
• Tableaux des concours

Ce supplément a été réalisé  
BNE  
Olivier Corbellier,  
Jean-Paul Guitard,  
Emmanuel Mercier,  
Joanna Pfeiffer

**BESOIN DE PROFS !**

Vous vous apprêtez à passer un concours sélectif pour entrer dans un métier exigeant et passionnant, mais la période actuelle est plus qu'incertaine pour l'avenir du système éducatif : suppressions de postes, projet de réforme des lycées, « mastérisation »...

Dans cet élan, le gouvernement a décidé de transformer en profondeur le recrutement et la formation des maîtres, dans le but d'économiser de nombreux emplois. Si l'élevation du niveau de recrutement est impérative, elle ne peut se mettre en place sans une réflexion approfondie articulant l'ensemble des sujets liés à la formation des maîtres : formation professionnelle, recrutements et prérecrutements, type de masters, contenus des concours... En voulant avancer dans la précipitation, la plus grande confusion s'est installée, notamment pour la période transitoire - celle qui vous concerne directement.

Au cours de l'année 2008-2009, le SNES, en lien avec les syndicats de la FSU et le mouvement social dans l'enseignement supérieur, est intervenu à tous les niveaux pour imposer d'autres choix. Le ministère a dû reculer partiellement sur certains points : épreuves de concours, décharges de service pour les stagiaires, mise en place d'aides spécifiques... Autant d'avancées qui restent largement insuffisantes.

En diffusant largement ses propositions et en les faisant débattre, le SNES entend peser sur le gouvernement, tout au long de l'année 2009-2010, afin d'obtenir une réforme ambitieuse du recrutement et de la formation des maîtres.

L'objectif de cette publication est de vous présenter notre analyse sur cette réforme et nos propositions, mais aussi de vous aider dans les démarches pour vous inscrire au concours et tout au long de l'année. C'est, pour nombre d'entre vous, un premier contact avec le SNES.

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES ! ■

Emmanuel MERCIER, secrétaire nationale

**Avec le SNES, enseigner a du sens.**

**fsu**

L'Université Syndicaliste, supplément à l'US n° 183 du 29 Août 2006, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES) 45, avenue d'Ivry, 75642 Paris Cedex 13  
 Directeur de la publication: Serge Chastelain  
 Régie publicitaire: Com'Éducation publique, Clotilde Faltin, tél : 01 35 74 14 03 contact@comedu.jhu.edu.fr  
 Compagnon: C.A.G., Paris - Impression: SFI, 93500 Gagny - N° CP 0193 50488 - ISSN n° 0759 8789

**"Objectif concours" : publication distribuée par le SNES à la rentrée 2009**

## **Pourquoi, comment élever le niveau de recrutement : une autre logique et des choix ambitieux portés par le SNES**

**Pour le SNES, l'École doit permettre la réussite de tous les jeunes**, quelques soient leurs origines familiales ou sociales, les amener le plus loin possible dans leurs études, en fonction de leurs choix et de leurs résultats scolaires. **Parvenir à cet objectif implique de démocratiser l'enseignement par l'élévation continue du niveau de culture et de qualification de l'ensemble de la Nation.** En effet, l'évolution des connaissances, les débats et les enjeux économiques, sociaux, politiques qui engagent les futurs citoyens à des choix complexes imposent aux générations futures d'être plus qualifiées.

### **Des qualifications qui ont évolué**

Notre société a connu une élévation générale des qualifications répondant aux progrès des connaissances et des techniques.

**Paradoxalement, la qualification des enseignants certifiés et agrégés n'a pas évolué depuis 1950.** Aujourd'hui, les certifiés sont recrutés à la licence, c'est à dire, dans le cadre du LMD, au niveau du premier diplôme universitaire après le baccalauréat. Un point d'appui pour une nouvelle étape de démocratisation de l'enseignement est bien d'élever la qualification disciplinaire des enseignants, en l'articulant avec une meilleure formation professionnelle.

De plus, **le SNES considère qu'enseigner est un métier de haute responsabilité sociale. L'enseignant est un concepteur** capable d'adapter ses pratiques aux apprentissages des élèves, à leur hétérogénéité. Son niveau de recrutement, et donc son statut doivent le placer parmi les plus élevés de la fonction publique, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec un recrutement à la licence.

En outre, une élévation du niveau de recrutement des enseignants amenant l'ensemble des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation au niveau du master peut et doit constituer un point d'appui pour une autre démocratisation : celle de l'enseignement supérieur. Évidemment, pour y parvenir il est indispensable que **l'allongement de la durée des études soit facilité par divers dispositifs (pré-recrutements, bourses, allocations, retour au statut d'étudiant-surveillant)** qui permettent à tous les étudiants de mener leurs études jusqu'à leur terme sans que l'origine sociale ne soit un frein.

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE doit donc aussi contribuer à l'élévation générale des qualifications. Dans ce cadre, les nouveaux masters mis en place doivent être d'égale dignité avec les masters existants, c'est à dire d'un niveau disciplinaire solide et en lien avec la recherche.

### **Une formation professionnelle impérative**

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants a pour objectif d'assurer une meilleure qualification disciplinaire et professionnelle.

Le SNES revendique une **formation universitaire et professionnelle progressive, c'est-à-dire pensée sur l'ensemble du cursus, articulant savoirs universitaires et professionnels : une formation d'abord disciplinaire à l'université, progressivement pré-professionnalisante et une véritable formation initiale professionnelle après la réussite au concours.** Les connaissances universitaires font partie de la formation professionnelle et les contenus universitaires devraient prendre en compte une dimension plus ouverte de la discipline pour s'élargir à des domaines comme l'histoire de la discipline, l'épistémologie ou la didactique.

**Ces cursus seraient une des voies pour passer le concours, mais ne saurait être la seule.** Le SNES s'est toujours opposé à la création de filières qui enfermeraient les étudiants dans une seule voie : celle de la préparation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. C'est pourquoi la formation initiale professionnelle ne peut donc avoir lieu qu'après la réussite au concours, dans le cadre d'une année de stage qui resterait une année pleine et entière de formation où l'alternance prendrait toute sa place.

Frédérique Lalys

**Nos propositions vous font réagir : discutez-en,  
faites nous remonter vos remarques et critiques.**

**Vous souhaitez participer à la réflexion du SNES, soutenir le SNES  
dans ses publications, ses actions, vous pouvez décider de nous  
rejoindre. Les cotisations sont notre seule source de financement.  
Renvoyez-nous le coupon ci-dessous**

**Vous pouvez nous  
contacter :**

- par mail :

[s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

- par courrier : 24 rue  
Marc Sangnier - 35200  
RENNES

- par fax :

02.99.36.93.64

**et consulter le site  
SNES académique :  
[www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)**

#### **Demande de bulletin d'adhésion SNES**

(à envoyer au SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES)

Nom :

Prénom :

Discipline :

Adresse :

Ville :

Tél :

Mail :